

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/40/485 S/17341 16 juillet 1985 FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 34 et 35 de la liste préliminaire*
QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE Quarantième année

Lettre datée du 15 juillet 1985, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Ali Abdessalam Treiki, secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures, concernant les dangers que présentent les violations dont s'est rendu coupable le régime raciste d'Afrique du Sud et les actes d'agression sauvages et répétés perpétrés par lui contre les Etats d'Afrique australe et en particulier l'Angola.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Rajab Abd al-Aziz AZZAROUK

^{*} A/40/50/RAY,1.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dangers que comportent les violations flagrantes dont le régime raciste de Pretoria s'est rendu coupable et les actes d'agression sauvages et répétés perpétrés par lui à l'encontre des Etats d'Afrique australe, et en particulier sur les attaques lancées de temps à autre par ce régime raciste contre l'Angola.

Cette conduite barbare constitue une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies et de tous les pactes et résolutions internationaux, en particulier des résolutions du Conseil de sécurité qui condamnent ces actes d'agression et invitent à respecter la souveraineté et la dignité des Etats Membres.

Appelant votre attention et celle de la communauté internationale sur ces violations, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire du Comité

populaire du Bureau

populaire des relations
extérieures,

(<u>Bigné</u>) Ali Abdessalam TREIKI

Section 1985 And the section of the